



Déclaration de Force ouvrière

CAPN des professeurs certifiés (29e base)

20 janvier 2020

Cette CAPN se tient dans un contexte inédit et historique. Ce 24 janvier la réforme des retraites universelle par points sera présentée au conseil des ministres. Depuis le 5 décembre la grève existe pour le retrait de cette réforme et se poursuit. Jeudi 16 janvier, une fois de plus, des centaines de milliers de manifestants très déterminés ont, comme depuis le premier jour de la grève manifesté.

Dans les lycées de nombreuses assemblées générales se sont réunies pour décider la grève les jours des épreuves des E3C. Réforme des retraites, réforme du baccalauréat, tout est lié.

Toutes les manœuvres gouvernementales ont échoué. Personne n'est dupe des concertations sectorielles. Jean-Michel Blanquer annonce une revalorisation "historique" et au même moment le gouvernement confirme le gel du point d'indice jusqu'en 2022.

« Les organisations syndicales CGT Educ'action, FAEN, FNEC-FP-FO, FSU, SUD éducation appellent à réunir des assemblées générales pour continuer et amplifier encore la mobilisation afin d'obtenir le retrait de ce projet. Elles appellent l'ensemble des personnels de l'éducation à poursuivre et renforcer la grève y compris reconductible là où les salarié-e-s le décident. Elles appellent à des actions de grève, de convergences interprofessionnelles sur tout le territoire, les 22 et 23 janvier. [...] Elles appellent à faire du vendredi 24 janvier, date du conseil des ministres qui devrait examiner le projet de loi, une journée massive de grève et de manifestation interprofessionnelle. » *Citation de l'appel intersyndical du 15 janvier.*

Nous profitons de cette CAPN pour interpeler le ministre afin d'obtenir des garanties :

- aucun retrait sur salaire avant la fin du conflit et concertation avec les organisations syndicales
- aucune pression ni intimidation sur les personnels usant de leur droit de grève, en particulier dans le cadre de la mobilisation contre les E3C.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, fait de cette CAPN une des dernières à se tenir. A partir de 2021, les opérations de promotion se réaliseront sans examen préalable du projet par les représentants élus des personnels.

Cette évolution traduit le mépris des organisations syndicales qui s'y sont opposées majoritairement et donc celui de ses agents par le gouvernement. En deux ans il n'a pas hésité à s'en prendre aux droits individuels et collectifs des personnels. Le décret n°2019-309 du 11 avril 2019 a permis d'imposer aux professeurs une deuxième heure année supplémentaire aux professeurs et le ministre de considérer cet alourdissement des obligations de travail comme une revalorisation financière des enseignants. C'est dans la droite ligne des propositions du ministre quant à la revalorisation des traitements liée à notre acceptation à une réforme rejetée.

Cette CAPN a pour ordre du jour l'examen des contestations d'appréciation finale des professeurs certifiés gérés par la 29^e base. Force ouvrière s'était opposée à la réforme PPCR.

Force Ouvrière dénonce toujours l'esprit même de la réforme qui au nom de l'individualisation des carrières s'en prend aux garanties collectives des fonctionnaires. Elle les met en concurrence les uns avec les autres pour exiger toujours plus d'eux, elle rallonge les parcours professionnels. Les quelques points d'indice accordés parcimonieusement jusqu'en 2020 pour solde de tout compte, sont loin de compenser la perte de 18% de pouvoir d'achat depuis 2000. Les fonctionnaires ont auto-financé ces points d'indice supplémentaire par l'allongement des carrières, la suppression des avancements au Grand Choix et au Choix, le transfert primes/points, le gel du point d'indice...

L'évaluation PPCR renforce l'arbitraire. En privilégiant les compétences sur les qualifications, elle fragilise les collègues.

Les items ne portent que très peu sur les missions essentielles, celles qui constituent le « *cœur de métier* », l'enseignement. Il ne s'agit plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement centrées sur l'instruction. Il n'y a plus aucune référence à l'existence de programmes nationaux et à l'aptitude de l'enseignant à les transmettre.

Dans ce système d'évaluation par compétence, l'ancienneté ne joue plus aucun rôle. Les items prévus et le degré d'appréciation sont les mêmes quel que soit l'avancement des personnels dans la carrière. A chaque rendez-vous de carrière, les fonctionnaires doivent refaire leurs preuves comme s'ils repartaient de zéro et n'avaient aucune expérience à faire valoir. L'institution ne reconnaît plus les services rendus précédemment.

Enfin les professeurs déplorent toujours que l'appréciation pour la hors classe, du fait de la réforme PPCR, ne peut plus être révisée chaque année. A l'issue du troisième rendez-vous de carrière les enseignants ne peuvent se rattraper si leur évaluation a été décevante. Le travail effectué par la suite n'est plus reconnu, les efforts pour améliorer leur pratique conformément aux attentes de l'institution ne servent plus à rien. C'est très démotivant. On est très loin de l'école de la bienveillance et de la confiance évoquée dans les discours officiels.

Loin de récompenser l'investissement des collègues et de reconnaître « *leur valeur professionnelle* », l'évaluation PPCR se contente trop souvent de mesurer leur proximité avec leur hiérarchie voire leur degré de docilité. Elle les met en concurrence les uns avec les autres pour exiger toujours plus d'eux sans revaloriser leur rémunération. Elle ne sert qu'à renforcer l'arbitraire.

C'est pourquoi FORCE Ouvrière demande toujours l'abrogation de la réforme PPCR et le retour pour les professeurs à une notation chiffrée encadrée par des grilles nationales, prenant en compte l'avancement dans la carrière

Nous regrettons enfin que la liste des personnels ayant saisi cette CAPN n'ait pas pu nous être transmise informatiquement, d'autant plus dans le contexte actuel.
